MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 30 juin 2026 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 25 juin 2026
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00 minutes.

Etaient présents : MM. Armand FURLING et Jean-Luc HOLLER, Philippe GEILLER, Adjoints, Mme Laurence MASSON, Adjointe ;
Mmes, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Christelle HANSER, Marcelline HELWIG, Christelle LANG, Cécile GUTLEBEN;
MM. Fabrice JEGGY, Nicolas KLEIN, Geoffrey RIBER, Quentin JAMESSE, Thierry BOOG ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Geneviève BONTEMPS donne procuration à Mme Françoise BOOG
Mme Carole CELANT donne procuration à M. Fabrice JEGGY
M. Eric TREHIOU donne procuration à Mme Christelle LANG,

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Délégation de signature
5. Choix du nom du Groupe scolaire
6. Demande de subvention des amis du verger
7. Demande de subvention du badminton-club
8. Demande de subvention de la société de musique
9. Désignation des membres de la commission consultative de la chasse (4C)
10. Communauté de Communes du centre Haut-Rhin
    A) Rapport d'activités 2024
    B) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
11. Changement de lieu définitif des séances des conseils municipaux et mariages
12. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 18 mai 2026

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Approbation du PV de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

3. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Jean-Luc HOLLER en qualité de secrétaire de séance.

4. Délégation de signature

Le Conseil Municipal a attribué des délégations de signature au Maire en sa séance du 30 mars 2026. La Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller a émis des observations nécessitant une nouvelle délibération.

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du CGCT,
Considérant que le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Art. 1er - Le maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, à savoir l'analyse préalable en réunion maire-adjoints ;

7° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 5 000 € ;

8° D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

9° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget, dans la limite des crédits prévus ;

Art. 2 - Le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.
Art. 3 - Le Maire doit rendre compte aux réunions du conseil municipal des décisions prises en application de la présente délibération.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 30 mars 2026 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- la parcelle section 02 n° 75 sise 2 bis rue du Schachen d'une surface de 1,97 ares ;

5. Choix du nom du Groupe scolaire

Après consultation des administrés et les écoles, 53 noms ont été proposés pour le groupe scolaire-périscolaire. Après délibération, le Conseil Municipal a retenu le nom suivant :
« Les berges de l'Ill »

6. Demande de subvention des amis du Verger

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention des Amis du Verger pour couvrir les dépenses liées à l'entretien des vergers communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande et décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 400 € aux amis du verger, par le biais de l'association « Les amis de Nepomuk » dont ils sont membres.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

7. Demande de subvention du badminton club

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention du badminton club d'un montant de 1 000 € pour couvrir les dépenses liées à l'organisation du 30ème anniversaire du club qui a eu lieu le 6 juin 2026.

Nicolas KLEIN ne prend pas part au vote.
Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et une abstention d'émettre un avis favorable à la demande et alloue une subvention de 1 000 € au badminton club.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

8. Demande de subvention de la société de musique

Madame le Maire soumet la demande de la Société de Musique Fraternité qui demande une subvention de 700 € pour couvrir les frais de location du chapiteau dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique qui a eu lieu le 20 juin 2026.

Eric TREHIOU ne prend pas part au vote.
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande et alloue une subvention de 700 € à la Société de Musique Fraternité.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

9. Désignation des membres de la commission consultative de la chasse (4C)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission communale consultative de la chasse. Outre le Maire qui en assure la présidence, sont élus :

- membres titulaires : Françoise BOOG, Cécile GUTLEBEN et Nicolas KLEIN,
- membres suppléants : Fabrice JEGGY, Armand FURLING et Geoffrey RIBER

10. Communauté de Communes du centre Haut-Rhin

A) Rapport d'activités 2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2025

B) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets 2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

11. Changement de lieu définitif des séances des conseils municipaux et mariages

Depuis juin 2023, dans le cadre des travaux de restructuration des bâtiments communaux, les conseils municipaux et mariages se tenaient à « l'école bleue » au 13 grand rue.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2121-7 ;

Vu l'avancement des travaux, la tenue des séances du conseil municipal et des mariages pourra se faire dans les locaux de la nouvelle mairie au 7 rue de l'église à partir du 8 juillet,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de définir comme lieu habituel des séances du conseil municipal la nouvelle mairie située au 7 rue de l'Eglise.
- De définir comme lieu habituel des mariages la nouvelle mairie située au 7 rue de l'Eglise
- D'indiquer que ce lieu situé sur le territoire communal ne contrevient pas au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances.

11. Divers

Au cours de la séance en date du 25 juin 2026 les délégués de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin ont décidé :
- de ne pas élaborer de charte de gouvernance spécifique à la communauté de communes du Centre Haut-Rhin tout en continuant à associer autant que nécessaire les conseillers des 9 communes aux travaux communautaires,

- de voter une décision budgétaire modificative n°2 d'un montant de 510 000 € pour actualiser les programmes de maîtrise d'ouvrage délégués,
- d'instaurer un Comité Social Territorial chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail et de fixer à 3 les représentants du personnel et à 3 les représentants des employeurs,
- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- d'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des élus communautaires,
- de désigner Michel Habig et Gilbert Vonau en qualité de représentants à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) à la Centrale Nucléaire de Fessenheim,
- d'approuver la convention de servitude pour les ouvrages souterrains entre Enedis et le Centre Haut-Rhin pour le raccordement électrique d'Eurovia 16,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente des lots n°8 et 9 d'une superficie de 40 ares 11 situés dans la ZA La Chapelle à Niederentzen à l'entreprise Cerest (ingénierie mécanique principalement pour l'industrie) au prix de 175 000 € HT,
- de verser une indemnité de 6 000 € concernant la perte de fumure et d'éviction pour des terrains situés dans la ZA de Meyenheim,
- d'approuver une nouvelle campagne de dépistage en dermatologie par un Médicobus sur le territoire du Centre Haut-Rhin pour un montant de 6 190 € HT pour deux journées de consultation au courant du mois de novembre (les modalités d'inscription suivront),
- d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant de 180 000 € à la commune d'Oberhergheim pour la restructuration et la mise aux normes de la Mairie,
- de ne pas augmenter pour la deuxième année consécutive les tarifs périscolaires 2026/2027,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'agence Team Co ainsi que la participation financière de 4 000 € pour l'organisation des Foulées de l'Ill du 11 octobre prochain,
- d'approuver la convention avec le Football Club d'Ensisheim, compétent et structuré pour reprendre l'animation des sections sportives foot féminin et masculin au collège d'Ensisheim pour un montant de 16 000 €/an.

Le Conseil Communautaire a pris acte :
- des modalités de la procédure de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- du rapport d'activités 2025,
- du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets 2025,
- des rapports annuels et compte de résultats 2025 des délégataires de service public gestionnaires des crèches, des périscolaires et du relais petite enfance,

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution d'un marché et d'un avenant concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

La séance est clôturée à 21h28

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 25 juin 2026

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Délégation de signature
5. Choix du nom du Groupe scolaire
6. Demande de subvention des amis du verger
7. Demande de subvention du badminton-club
8. Demande de subvention de la société de musique
9. Désignation des membres de la commission consultative de la chasse (4C)
10. Communauté de Communes du centre Haut-Rhin
    C) Rapport d'activités 2024
    D) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
11. Changement de lieu définitif des séances des conseils municipaux et mariages
12. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe	Donne procuration à Françoise BOOG	
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Adjoint		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Donne procuration à Christelle LANG	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. JAMESSE Quentin	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme CELANT Carole	Conseillère Municipale	Donne procuration à Fabrice JEGGY	
M. KLEIN Nicolas	Conseiller Municipal		
Mme HANSER Christelle	Conseillère Municipale		
M. BOOG Thierry	Conseiller Municipal		
Mme HELWIG Marcelline	Conseillère Municipale		